

## MÉMOIRE

Lacolle, le 25 mars 2011

### PROJET D'IMPLANTATION D'ÉOLIENNES À ST-VALENTIN

#### Envoyé par:

Luce Desmarais et Jacques Larose,

#### Intérêt porté au projet:

Notre maison est située à environ 1 kilomètre de deux éoliennes projetées.

#### Nos préoccupations:

Selon l'opinion de gens très crédibles - scientifiques, médecins, etc.-, il semble que demeurer à moins de 2 kilomètres d'une éolienne peut représenter un danger pour la santé: infrasons, troubles de sommeil, troubles psychologiques, etc.

De plus, nous craignons que notre propriété perde de la valeur. En effet, comme les citoyens sont maintenant prévenus des risques de demeurer à moins de 2 kilomètres d'une éolienne, il est évident que toutes les maisons situées dans cette zone, non seulement perdront de la valeur, mais seront très difficiles à vendre.

En conclusion, un citoyen qui demeurera à moins de 2 km d'une éolienne, sera piégé: Il devra vivre avec les risques et les désagréments ou vendre sa maison et subir une grosse perte financière.

Nous sommes retraités, nous avançons en âge, et nous ne voulons pas vivre cette situation.

#### Suggestions et commentaires:

Aucune éolienne ne devrait être érigée à moins de 2 km d'une habitation. Il y a suffisamment de grands espaces au Québec où ce critère pourrait être respecté.

Si, à St-Valentin, il n'est pas possible de placer les éoliennes à plus de 2 km des habitations, ce projet ne DEVRAIT PAS être autorisé.

*Luce Desmarais  
Jacques Larose*